

Mémoire prébudgétaire

# Les aînés face à une triple crise

Février  
2024



Mémoire soumis dans le cadre  
des consultations prébudgétaires  
2024-2025 du gouvernement  
du Québec

## PRÉSENTATION

# En tant que société, les aînés sont-ils importants pour nous ?

**C'est avec cette question posée de but en blanc que nous souhaitons ouvrir le dialogue dans le cadre des consultations prébudgétaires de cette année, car c'est, au fond, la question centrale qui devrait nous occuper.**

En tant que collectivité organisée et développée, le Québec doit trouver le moyen de se poser cette question face à la précarité et à la vulnérabilité grandissante affectant un nombre croissant d'aînés. L'AQDR sonne l'alarme à cet effet depuis des années, mais les plus récentes crises structurelles ayant frappé le Québec ont accentué ce phénomène. Nous n'hésitons alors plus à parler d'une triple crise qui frappe les aînés du Québec.

D'abord, avec la hausse du coût de la vie et le fossé grandissant entre les deux classes de retraités du Québec, les aînés vulnérables vivent une crise du revenu. Il n'est pas possible de vivre dignement sa retraite à l'aide des revenus de pension publics seulement. C'est une problématique importante qui va s'amplifier avec le vieillissement de la population et le risque financier associé à la longévité.

Ensuite, les aînés sont plus que jamais touchés par la crise du logement, mais ils sont grandement affectés du fait des différentes problématiques dans les trois principales catégories de logements auxquels ils ont accès : le logement privé, les résidences privées pour aînés et les CHSLD. La fermeture de plus de 100 résidences privées pour personnes âgées par année, l'augmentation constante du nombre d'évictions et le nombre croissant de personnes âgées dans la cohorte des personnes sans-abris ne sont que la pointe de l'iceberg. Cette situation crée une dynamique très préoccupante à laquelle il faut dès maintenant réfléchir.

Finalement, la crise de notre système de santé n'est pas nouvelle. Cependant, avec tous les espoirs que l'implantation de la loi 15 peut susciter, il faut avouer qu'une grande inconnue demeure : comment les services de maintien à domicile seront-ils, une bonne fois pour toute, réformés afin de permettre au plus grand nombre d'aînés possible de vieillir chez eux ? C'est une question qui dépasse le cadre du financement, mais la composante monétaire est essentielle dans ce débat.

**Ce mémoire explorera donc brièvement cette situation de triple crise, tout en proposant des pistes de solutions à court et à long terme afin de travailler dès maintenant à redonner aux aînés du Québec toute leur importance.**

---

### Triple crise



**La crise  
du revenu**



**La crise  
du système  
de santé**



**La crise  
du logement**



*Forte de ses 30 000 membres,  
l'Association se distingue par son implication  
au Québec grâce au travail de  
ses 41 sections locales dynamiques  
et dévouées à la cause.*

# Table des matières

---

## **La crise du revenu 6**

Deux classes de retraités 6

Le revenu viable 7

La priorité 7

**Recommandations 8**

---

## **La crise du système de santé 9**

Financer le rattrapage et la fin des listes d'attente 9

Offrir un maintien à domicile efficace 10

**Recommandations 10**

---

## **La crise du logement 11**

Créer des unités dédiées aux aînés rapidement 11

**Recommandations 12**

---

## **Conclusion 13**

# La crise du revenu



**Le revenu est une des composantes les plus importantes du bien-être des aînés du Québec.**

En effet, le revenu est à la base de tout et les impacts d'un revenu trop faible ruissellent sur tous les autres aspects de la vie des individus. Rappelons que de manière générale, ces impacts sont amplifiés lorsqu'on parle des aînés. Avec les bouleversements économiques des dernières années et devant une inflation qui ne devrait pas revenir aux niveaux pré pandémiques dans le court terme, on parle désormais d'une crise importante du revenu.

## Deux classes de retraités

À l'origine du problème, on constate que le système de retraite du Québec crée deux classes de retraités. D'une part, il y a les retraités qui ont un régime de pension privé avec contribution de l'employeur ou suffisamment d'épargne personnelle après une carrière avec rémunération confortable. À l'inverse, les aînés les plus vulnérables sont ceux qui ne peuvent compter que sur les modestes revenus de pension publics fédéraux et provinciaux, et ce, même s'ils ont contribué à produire des biens et services à coût moindre et au bénéfice de la population durant toute leur vie.

Cette iniquité structurelle peut être lissée, et ce, de différentes façons. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs fait un pas important dans cette direction en décembre 2022 en annonçant la bonification du Crédit d'impôt pour soutien aux aînés, mais il reste du chemin à parcourir.

---

*Les aînés les plus vulnérables sont ceux qui ne peuvent compter que sur les modestes revenus de pension publics fédéraux et provinciaux.*

## Le revenu viable

Ce chemin est clairement visible lorsqu'on se penche sur les différentes études, notamment celles de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), portant sur la notion de revenu viable. Contrairement à la Mesure du panier de consommation (MPC), qui est l'indicateur retenu pour fixer les seuils des différentes pensions publiques, l'indicateur du revenu viable offre un regard éclairant sur la réalité et sur les besoins concrets des individus en termes de revenu afin que ceux-ci puissent vivre dignement. Actuellement, les seuils de revenu viable établis par l'IRIS varient entre 27 000\$ et 37 000\$ pour une personne seule, en fonction de la région de résidence.

Or, en 2023, le Supplément de revenu garanti ne permettait à un aîné de ne gagner qu'un maximum de 21 399\$. On constate donc un écart majeur entre le seuil de pauvreté et les besoins des aînés qui doivent se procurer des biens essentiels à leur subsistance et leur santé.

## La priorité

Il appert donc que la priorité, en contexte de ressources financières limitées, devrait être de soutenir les clientèles les plus vulnérables ayant subi une forte perte de pouvoir d'achat grâce à des mesures ciblées leur permettant de combler l'écart entre les revenus de base et le revenu viable. Ces mesures devront être élaborées en évitant que les prestations du palier fédéral soient amputées. De plus, dans un second temps, cette logique à deux vitesses dans notre système de retraite devrait être étudiée davantage. Des solutions doivent être mises en œuvre dans le long terme afin que les générations futures ne vivent pas la même iniquité.

**Seuil de revenu viable  
établi par l'IRIS**

**Supplément  
de revenu garanti**

***Entre 27 000\$ et 37 000\$  
pour une personne seule***

**21 399\$**

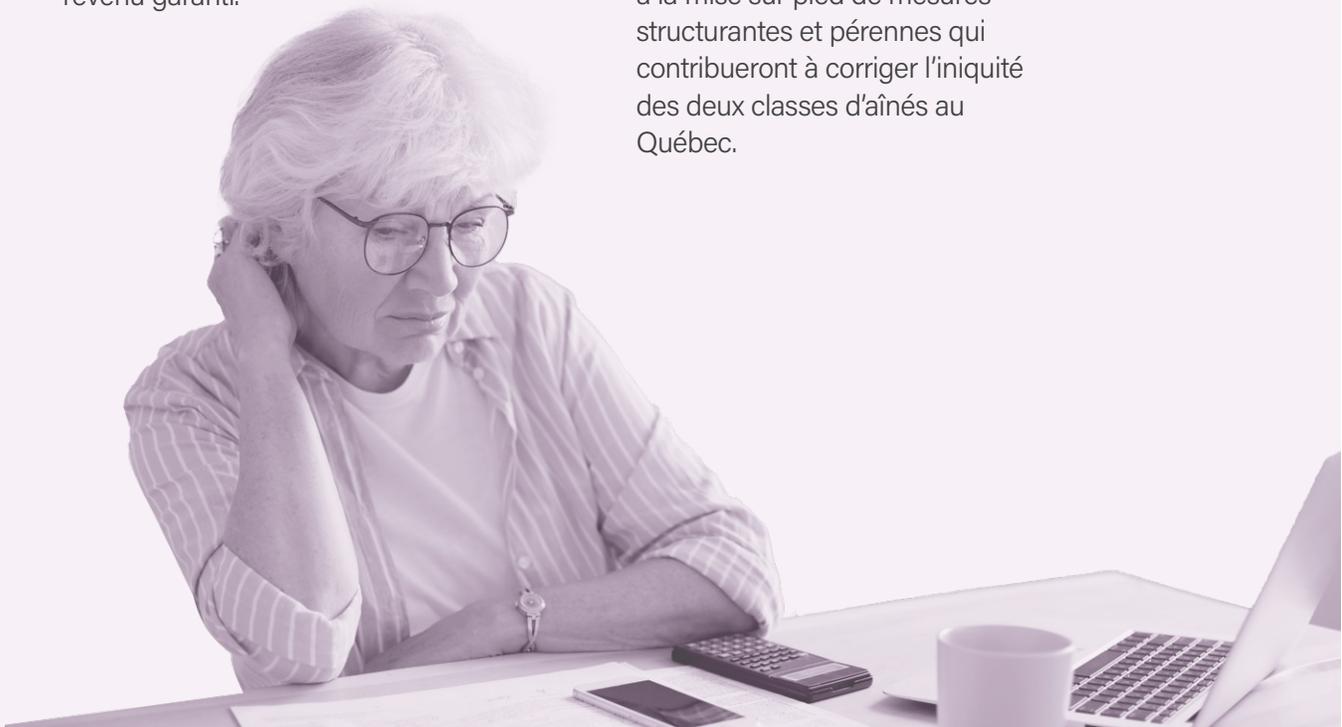
# Recommandations

## À court terme

- 01** Doubler le Crédit de solidarité pour les aînés bénéficiaires du SRG, régressif au revenu et pour les quatre trimestres de l'année financière 2024-2025;
- 02** Éliminer et rembourser les frais de la RAMQ pour les prestataires du SRG et les personnes de 65 ans ayant des revenus de moins de 25 000\$ en 2023 pour l'année 2024-2025;
- 03** Simplifier le Crédit d'impôt pour maintien à domicile afin que les aînés demeurant dans leur appartement ou leur maison ne soient plus désavantagés;
- 04** Indexer les prestations du RRQ aux trois mois, simultanément avec les majorations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

## À long terme

- 01** Porter l'âge d'admissibilité au Crédit d'impôt de soutien aux aînés de 70 à 65 ans;
- 02** Rendre la prestation de la RRQ pour Service funéraire éligible pour les retraités de 65 ans et plus non bénéficiaires de la RRQ;
- 03** Reconnaître le revenu viable comme indicateur de remplacement de l'MPC pour l'élaboration des politiques du gouvernement du Québec envers les aînés;
- 04** Poursuivre le travail de représentation envers le gouvernement fédéral afin que ce dernier mette l'épaule à la roue pour un rattrapage vers un revenu viable;
- 05** Annoncer l'intention de travailler à la mise sur pied de mesures structurantes et pérennes qui contribueront à corriger l'iniquité des deux classes d'aînés au Québec.



# La crise du système de santé



**La santé est la principale mission de l'État québécois. Au fil des ans, avec le vieillissement de la population, la part budgétaire dédiée à la santé ne cesse de croître, à l'instar des besoins.**

Ce n'est pas étonnant, puisque les aînés sont les principaux utilisateurs du système de santé, un système qui a été mis à rude épreuve durant la pandémie et les années qui ont suivi. Aujourd'hui, la mise en application de la loi 15 semble susciter beaucoup d'espoir au sein du gouvernement, mais on ne doit pas baisser la garde. La qualité et l'accessibilité de soins de première ligne ou de services de maintien à domicile ont un futur qui est loin d'être assuré. Il faut s'y attaquer.

## Financer le rattrapage et la fin des listes d'attente

Une des priorités de l'AQDR est de permettre au réseau de la santé de faire un rattrapage massif dans les interventions en attente, notamment les chirurgies, pour lesquelles en janvier 2024 encore 170 000 patients étaient en attente. Toutes les mesures possibles doivent être mises en place pour effectuer ce rattrapage et les budgets ne doivent pas être un obstacle. Nous encourageons donc un financement d'urgence pour permettre d'éviter que la qualité de vie des aînés en attente de soins en soit affectée de façon permanente.



Janvier 2024

**170 000 patients**

**en attente d'une chirurgie**

## Offrir un maintien à domicile efficace

Pour l'année 2023-2024, les prévisions budgétaires du ministère des Finances prévoyaient des crédits de 2,312 milliards en soins à domicile et de 5,471 milliards en hébergement de soins de longue durée. Ces crédits prévus dans le programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) sont donc répartis dans une proportion d'environ 29,7% en soins à domicile et 70,3% en hébergement. C'est un progrès par rapport à l'an dernier, alors que la proportion était de 28,5% pour les soins à domicile, mais un déséquilibre en faveur de l'hébergement persiste. Cela nuit à la mise sur pied d'un réseau de services de maintien à domicile qui sera efficace et adéquat et à ce rythme, le rattrapage prendra 20 ans.

**L'AQDR demande donc une augmentation substantielle et planifiée de la part des soins à domicile, pour atteindre le même niveau que les dépenses d'hébergement de soins de longue durée d'ici 2030.**

Nous aurions alors un ratio de 50/50 dans le financement SAPA. Progressivement, ce coup de barre induira des économies en hébergement de soins longue durée et permettra au Québec de continuer dans la voie de meilleurs services de maintien à domicile en atteignant des proportions similaires aux leaders mondiaux en la matière.

## Recommandations

### À court terme

Financer le système d'urgence pour vider les listes d'attente, notamment pour les chirurgies.

### À long terme

Mettre en place une stratégie de financement du maintien à domicile pour atteindre une part égale des fonds dédiés aux aînés entre le maintien à domicile et l'hébergement de soins de longue durée. La hausse du financement estimée est de 500 millions de dollars supplémentaires par an, pour une hausse totale de trois milliards par an en 2030.

# La crise du logement



**Alors que les crises du revenu et du système de santé perdurent depuis des années et se sont aggravées au fil du temps, la crise du logement est pour sa part venue frapper de plein fouet le Québec lors des récentes années.**

Depuis un an, cette crise s'est exacerbée et touche maintenant l'ensemble des régions du Québec. Or, comme mentionné précédemment, les aînés du Québec sont frappés encore plus durement parce que les options d'hébergement disponibles sont peu nombreuses. Avec les fermetures de plus en plus nombreuses de RPA, le problème ne fait que s'accroître. Il faut donc considérer le point de vue des aînés et mettre en place des solutions rapidement.

## Créer des unités dédiées aux aînés rapidement

Les mises en chantier sont au ralenti partout au Québec, alors que les besoins sont croissants. Dans ce contexte, la flambée des prix affecte la clientèle aînée, qui dispose de ressources moins élevées en moyenne pour faire face aux hausses. En effet, les hausses de loyer dépassent largement l'IPC alors que le montant du loyer représente un pourcentage de plus en plus élevé du revenu des aînés vulnérables. Il est alors urgent d'accélérer la création de logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux aînés les plus vulnérables et d'établir un seuil minimal obligatoire d'unités dédiées aux aînés dans tous les nouveaux projets afin de favoriser la cohabitation intergénérationnelle.

---

*Les hausses de loyer dépassent largement l'IPC alors que le montant du loyer représente un pourcentage de plus en plus élevé.*

De plus, il est impératif de revoir la structure de gouvernance au sein du gouvernement afin d'optimiser et d'accélérer les délais pour l'approbation, le financement et la concrétisation de projets de logements sociaux, communautaires et abordables. Les municipalités et le gouvernement fédéral ont également un rôle à jouer, mais le gouvernement du Québec doit agir en leader dans ce domaine.

Finalement, il serait pertinent d'augmenter l'Allocation-logement pour les aînés qui sont en situation de vulnérabilité. Cette mesure très ciblée doit être réservée à ceux et celles qui ont revenu en deçà du revenu viable.

## Recommandations

### À court terme

Doubler l'Allocation-logement pour les aînés les plus vulnérables pour l'année financière 2024-2025.

### À long terme

- 01** Accélérer la construction d'unités de logements sociaux, communautaires et abordables et réserver des unités pour les aînés, afin de faciliter la cohabitation intergénérationnelle;
- 02** Adapter l'Allocation-logement pour qu'elle soit modulable en fonction du pourcentage des dépenses consacrées au logement par les aînés les plus vulnérables.



# Conclusion

**Les aînés du Québec ont vécu de nombreuses crises de société, signe de leur position privilégiée de témoins de notre histoire. Cependant, rarement ont-ils fait les plus grands frais d'un trio de crises comme celles que l'on vit présentement.**

Que ce soit au niveau du revenu, du logement ou du système de santé, les défis sont énormes et force est de constater que les aînés sont plus souvent qu'autrement laissés pour compte. Non seulement les mesures visant à provoquer les changements de paradigme sont absentes, mais de plus, les attentes et les besoins des aînés ne sont pas considérés.

La volonté politique du gouvernement doit s'orienter vers une évolution radicale de notre façon de voir et de traiter les aînés du Québec. Le soutien à court terme dans tous les domaines doit arriver rapidement, mais des changements structurels doivent être mis en branle le plus tôt possible afin de permettre aux aînés d'avoir un revenu viable, un toit sur la tête et des services de maintien à domicile de calibre mondial.

Une société avancée et développée comme le Québec peut, si elle le souhaite, mettre en place les changements nécessaires à long terme, tout en s'assurant à court terme d'aider les aînés les plus vulnérables avec des mesures ciblées.

L'AQDR sera toujours disponible pour travailler avec les membres du gouvernement à cet effet et en plus de notre collaboration dans le cadre de ce mémoire, nous tenons à assurer le ministre des Finances du Québec de notre entière disponibilité afin de construire une meilleure retraite pour les aînés d'aujourd'hui et de demain.

---

*Une société avancée et développée comme le Québec peut, si elle le souhaite, mettre en place les changements nécessaires à long terme.*



**Pour joindre l'AQDR**

T : 514-935-1551  
C : [info@aqdr.org](mailto:info@aqdr.org)

1090, rue de l'Église, bureau 204  
Verdun (Québec) H4G 2N5

**La force de vos droits.**

